



PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 30/11/22

Lancement d'une enquête sur les pratiques culturelles en production légumière en 2022

La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt lance une enquête sur les pratiques culturelles en production légumière en région Centre-Val de Loire. Cette opération se déroulera entre les mois de janvier et mars 2023 et concernera les départements de l'Eure-et-Loir, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret.

A la demande de l'Union européenne et des professionnels du secteur, cette enquête, qui s'inscrit par ailleurs dans le cadre du Grenelle de l'environnement et du programme Ecophyto, a pour objectif de mieux connaître les pratiques culturelles mises en œuvre en cultures légumières. Elle apportera également des éléments pour apprécier l'incidence des programmes d'action mis en œuvre dans le cadre de la directive européenne dite « Nitrates » et un indicateur de pertes de production en lien avec la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE).

La dernière collecte d'information sur les productions légumières s'est déroulée en 2018 et portait sur les pratiques phytosanitaires. Les résultats permettront d'évaluer l'évolution des pratiques entre 2018 et 2022 et seront utilisés pour actualiser les indicateurs de fréquence de traitements sur les légumes.

Aussi, cette enquête nationale nécessite de recueillir des informations sur une parcelle sélectionnée au préalable. Les thèmes de la gestion des précédents culturaux, du mode de conduite de la culture, des semences et plants utilisés, du

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
Interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35
Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

181, rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS Cedex

travail du sol, de la fertilisation, des traitements phytosanitaires, du raisonnement des traitements, de la pulvérisation et de l'irrigation seront abordés.

En région Centre-Val de Loire, l'enquête va concerner les départements de l'Eure-et-Loir, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret et portera sur la carotte, la salade, l'oignon et le potiron. La fraise a également été associée, ses modes de conduites correspondant plus à des pratiques légumières que fruitières.

La collecte va se dérouler entre janvier et mars 2023. Douze enquêteurs recrutés spécialement se rendront chez 247 exploitants afin de caractériser les pratiques culturales de près de 300 parcelles.

Préalablement, chaque enquêté recevra un courrier de la DRAAF l'informant de cette enquête à venir. Il sera par la suite contacté par téléphone par un enquêteur pour déterminer la parcelle retenue par l'enquête et fixer un rendez-vous avec lui afin de collecter les données.

Comme pour toute enquête statistique publique obligatoire, les données individuelles recueillies sont strictement confidentielles et couvertes par le secret statistique. Elles sont destinées uniquement au service statistique du ministère et ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins de contrôle.

Les résultats seront publiés sur Agreste et sur le site internet de la DRAAF. Ils seront également transmis directement aux personnes enquêtées.

Pour en savoir plus

Le plan Écophyto, qu'est-ce que c'est ?

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
Interministérielle

Tél. : 02 38 81 40 35
Mél. : pref-communication@loiret.gouv.fr

181, rue de Bourgogne
45042 ORLÉANS Cedex